



NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie – 2^{ème} trimestre 2022

Au 2^{ème} trimestre 2022, l'activité économique de la région progresse mais de manière modérée. Si l'épidémie de covid-19 semble s'éloigner et permet à certains secteurs de se relancer et de ne plus recourir aux aides de l'État, la hausse de l'inflation, causée notamment par la guerre en Ukraine et les tensions d'approvisionnement, assombrirait le tableau. Ainsi, l'emploi régional progresse légèrement tandis que le taux de chômage se stabilise après 2 années de baisse.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI : Au 2^{ème} trimestre 2022, la hausse de l'emploi salarié régional se poursuit (+0,4%) avec un rythme légèrement plus élevé qu'au niveau métropolitain (+0,3%) mais qui décélère. L'emploi régional atteint ainsi une nouvelle fois un niveau record.

Tous les secteurs d'activité enregistrent une progression de l'emploi à l'exception de la construction (-0,1%). L'agriculture (+1,2%) et le tertiaire marchand (+0,9%) enregistrent les plus fortes hausses.

L'activité intérimaire contribue très faiblement à l'évolution de l'emploi ce trimestre avec 160 postes créés.

Ce trimestre, les déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois destinées aux jeunes augmentent dans la région par rapport au même trimestre de l'année précédente. L'Occitanie suit ainsi la tendance nationale.

Le nombre de créations d'entreprises augmente légèrement (+0,7%) et se maintient à un niveau élevé. La tendance est inverse au niveau national avec une baisse de 3,4% sur le trimestre. En Occitanie, la création d'entreprises progresse presque exclusivement dans le secteur de la construction. Par ailleurs, près de deux créations d'entreprises sur trois concernent des microentreprises.

Les défaillances d'entreprises enregistrées en Occitanie augmentent très fortement sur un an (+61%). Elles restent toutefois inférieures à leur niveau d'avant-crise mais s'en rapprochent. Tous les secteurs d'activités sont concernés. Le nombre de défaillances était freiné depuis près de 2 ans par les mesures exceptionnelles d'aides aux entreprises dans le cadre de la pandémie. Le prêt garanti par l'État est ainsi resté actif jusqu'au mois de juin 2022.

Marqué par un reflux de l'épidémie de covid-19 et la levée des dernières restrictions sanitaires, le deuxième trimestre 2022 enregistre le plus faible recours à l'activité partielle depuis le début de la crise. Le nombre d'heures indemnisées a été divisé par 3 par rapport au premier trimestre, d'autant plus dans l'hébergement-restauration où ce chiffre a été divisé par 10. Seule l'agriculture enregistre une hausse du recours ce trimestre en raison de l'épidémie de grippe aviaire.

Le taux de chômage de la région se stabilise à 8,8% de la population active après 2 ans de baisse. Au niveau national, celui-ci augmente de 0,1 point sur le trimestre. L'Occitanie connaît toujours le 2^{ème} taux de chômage le plus élevé de métropole, avec de fortes disparités entre les départements : la Lozère possédant le 2^{ème} taux de chômage le plus bas (4,6%) et les Pyrénées-Orientales le taux le plus haut (11,6%) de France métropolitaine.

Au 2^{ème} trimestre 2022, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC continue de diminuer (-1,5%) mais à un rythme qui ralentit. Cette diminution est observée aussi bien chez les femmes que chez les hommes et quelle que soit la tranche d'âge.

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée continue sa nette amélioration. Leur nombre est en baisse de 3,9% sur le trimestre et de 14,6% sur un an.

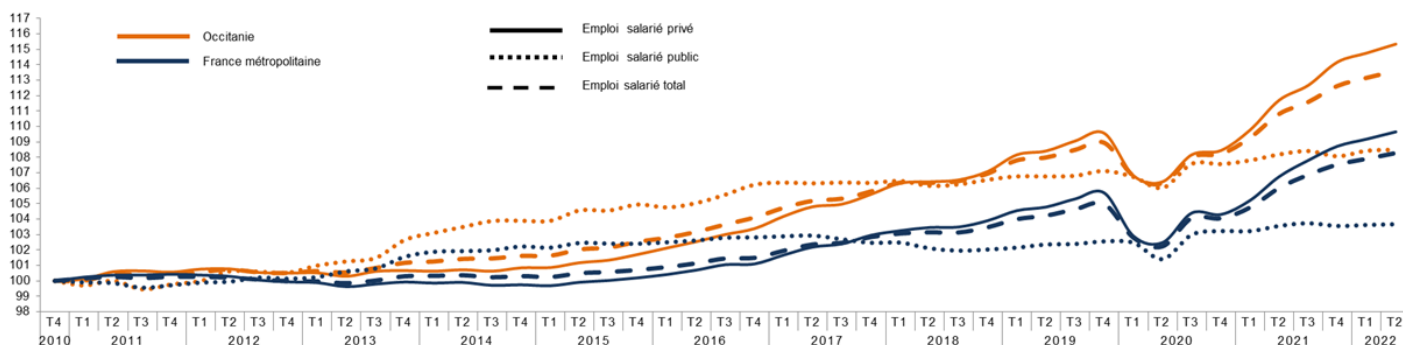
POLITIQUES D'EMPLOI : Les prescriptions de contrats aidés se sont effondrées ce trimestre. Les prescriptions de PEC (-39%) et de CIE (-84%) sont en chute libre après près de 2 ans d'augmentation continue. En conséquence, le nombre de personnes en contrats aidés en fin de trimestre diminue de 22% en 3 mois. Ces chutes s'expliquent par la décision prise au début du mois d'avril d'arrêter les conventionnements de CIE jeunes et de ralentir les prescriptions de PEC.

Au 2^{ème} trimestre 2022, plus de 3 800 jeunes sont entrés en apprentissage, en forte hausse de 57% par rapport au même trimestre de 2021. Cette hausse poursuit une tendance observée depuis 3 ans qui fait suite à la réforme de l'apprentissage de 2018. Le public s'est également fortement diversifié avec une augmentation des entrées de jeunes diplômés et de femmes.

Emploi salarié

En Occitanie, à la fin du 2^{ème} trimestre 2022, la région compte 2 158 300 emplois. C'est 8 800 emplois de plus par rapport au trimestre précédent, soit une hausse de 0,4%. Sur un an, 53 300 emplois ont été créés dans la région (+2,5%). Le niveau d'emploi continue donc sa progression malgré une conjoncture économique défavorable, avec une forte hausse de l'inflation, notamment sur les prix de l'énergie. L'emploi en Occitanie atteint ainsi des niveaux jamais vus par le passé. A titre de comparaison, la progression de l'emploi en France métropolitaine est de +0,3% sur le trimestre et de +2,1% sur un an.

Évolution de l'emploi salarié régional (base 100 au 4^{ème} trimestre 2010)



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Ce trimestre, le secteur privé (+0,5%) connaît une progression de l'emploi plus forte que le secteur public (+0,1%). Dans le privé, 8 230 emplois ont été ainsi créés contre 280 dans le public. La dynamique d'emploi en Occitanie est supérieure à celle enregistrée au niveau national où la hausse est de +0,4% dans le privé alors que le niveau d'emploi public est stable (0,0%)

Pour ces deux secteurs, l'emploi est à son plus haut niveau historique.

Avertissement :

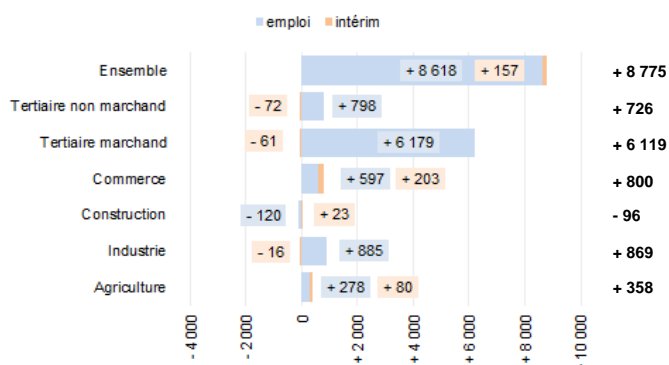
Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acooss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Emploi salarié par secteur d'activité

	Emploi salarié total	dont intérim	Évolution trimestrielle
Agriculture	31 215	344	+1,2%
Industrie	243 463	15 786	+0,4%
Construction	144 747	13 891	-0,1%
Commerce	291 281	6 546	+0,3%
Autres services marchands	683 842	16 310	+0,9%
Services non marchands	763 725	4 201	+0,1%
Total	2 158 272	57 078	+0,4%

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Contributions de l'emploi et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2022



Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

L'emploi salarié augmente dans l'ensemble des secteurs d'activité à l'exception de la construction (-0,1%). Les progressions les plus importantes concernent l'agriculture (+1,2%) et les services marchands hors commerce (+0,9%). Les secteurs de l'industrie (+0,4%), du commerce (+0,3%) et des services non marchands (+0,1%) enregistrent des progressions plus modérées.

Sur un trimestre, l'emploi intérimaire gagne 160 postes (+0,3%). L'intérim contribue ainsi faiblement à l'évolution de l'emploi. Dans le même temps, l'emploi hors intérim gagne 8 620 postes (+0,4%). La hausse de l'emploi intérimaire est particulièrement notable dans l'agriculture (+30,3%), loin devant le commerce (+3,2%) et la construction (+0,2%). Les autres secteurs d'activité connaissent des baisses modérées de l'emploi intérimaire.

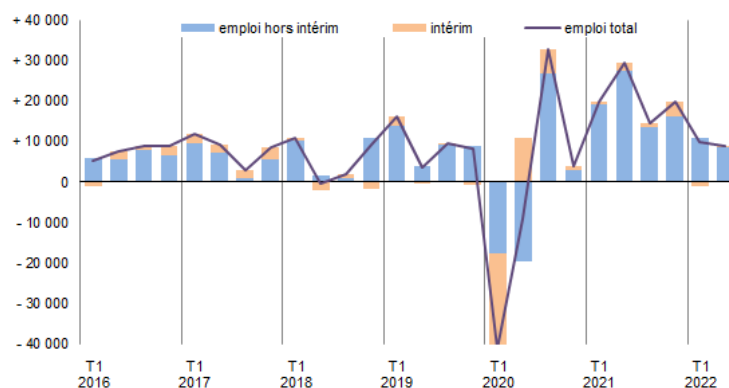
La construction reste le secteur ayant le taux de recours à l'intérim le plus élevé (9,5%) devant l'industrie (6,5%).

Sur un an, parmi les 53 300 emplois créés en Occitanie, 3 900 sont des postes intérimaires. Au 2^{ème} trimestre 2022, le taux de recours à l'intérim reste stable à 2,6%.

Définition :

Le taux de recours à l'intérim est le nombre d'intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre total de salariés.

Évolution trimestrielle de l'emploi hors intérim et de l'intérim en Occitanie depuis 2016



Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Déclarations d'embauches (jeunes)

En Occitanie, au 2^{ème} trimestre 2022, l'URSSAF régionale a enregistré 51 150 déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois pour des salariés de moins de 26 ans. Ce nombre est en progression sur un an avec une augmentation de 13,3%. La région suit ainsi la tendance métropolitaine mais avec une dynamique légèrement moins importante (+15,3% au niveau national).

Cela représente près de 6 000 déclarations supplémentaires pour ce public par rapport à la même période de l'année précédente.

Déclarations préalables à l'embauche au 2^{ème} trimestre 2022 de contrats de plus de trois mois pour les moins de 26 ans

	Nombres de déclarations au T2 2022	Evolution annuelle	Cumul 2021	Cumul 2022	Evolution annuelle du cumul
Occitanie	51 150	+13,3%	76 067	91 678	+20,5%
France métropolitaine	533 989	+15,3%	828 580	1 021 344	+23,3%

Source : URSSAF Occitanie

Créations d'entreprises

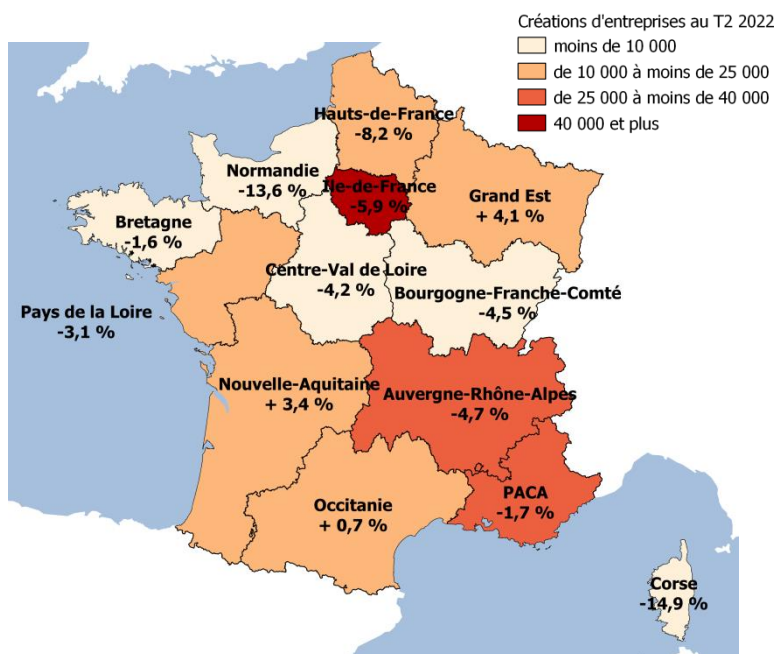
Au 2^{ème} trimestre 2022, 23 900 entreprises ont été créées en Occitanie, soit une légère augmentation de 0,7% sur un trimestre. Sur un an, ce nombre est toutefois orienté à la baisse (-3,5%). Le nombre de créations d'entreprises se maintient ainsi à un niveau élevé, supérieur au niveau connu avant la crise sanitaire. En France métropolitaine la tendance est inverse puisque les créations d'entreprises diminuent de 3,4% ces trois derniers mois.

Ce trimestre, seules 3 des 13 régions de France métropolitaine voient leur nombre de créations d'entreprises augmenter, dont l'Occitanie. La région Corse enregistre la baisse la plus importante (-14,9%) tandis que Grand-Est connaît une progression de 4,1%. La région Occitanie se place ainsi en 3^{ème} position sur 13 des évolutions les plus favorables.

Sur un trimestre au niveau régional, la création d'entreprises progresse dans la construction (+14,0%) et les services hors commerce, transport et hébergement-restauration (+0,3%). L'industrie (-2,5%) et les services de commerce, transport ou hébergement-restauration (-3,0%) enregistrent quant à eux une diminution.

Ce trimestre, 15 250 microentreprises ont été créées, soit 63,8 % de l'ensemble des nouvelles entreprises régionales. En Occitanie, la création de microentreprises est orientée à la hausse (+1,9%) tandis que la création d'entreprises hors microentreprises est orientée à la baisse (-1,4%).

Nombre de créations d'entreprises au 2^{ème} trimestre 2022 et évolution trimestrielle



Source : INSEE REE Données cvs ©IGN

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour ce faire, les entreprises doivent déposer en DDETS(PP) des demandes d'autorisations préalables. Ensuite, si les heures ont effectivement été chômées, les entreprises en demandent l'indemnisation.

Ce dispositif a été particulièrement mobilisé dans le cadre de la crise sanitaire pour permettre aux entreprises de faire face aux fermetures administratives ou à la diminution de leur activité.

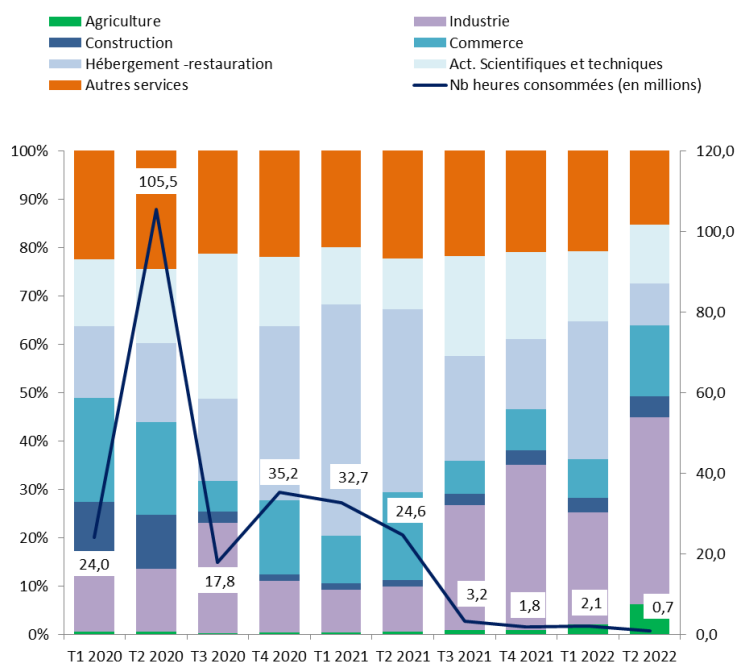
A compter du mois d'Août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit. Il s'agit d'un dispositif temporaire permettant aux entreprises confrontées à une diminution durable de leur activité de réduire le nombre d'heures de leurs salariés, en échange de contreparties sur le maintien de l'emploi. Ce dispositif, pensé pour faire face à la pandémie, doit s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2022.

Après une légère hausse au cours du premier trimestre 2022, le recours à l'activité partielle a diminué à nouveau nettement au cours du second trimestre. L'amélioration progressive de la situation épidémique et la levée des dernières mesures sanitaires a conduit un grand nombre d'établissements de la région à ne plus recourir à ce dispositif. Tous les indicateurs de consommation et de demande atteignent ainsi leur niveau le plus bas depuis le début de la crise sanitaire.

Dans le détail en Occitanie, près de 1 400 établissements ont été indemnisés grâce à ce dispositif au cours du trimestre, un nombre en très forte baisse (-74%). Cette baisse se vérifie dans l'ensemble des secteurs d'activité (à l'exception de l'agriculture : +1%), en particulier dans l'hébergement-restauration où la baisse est la plus importante (-83%). Dans le même temps, le nombre de salariés indemnisés diminue de 65% et les demandes de nouvelles autorisations d'activité partielle chutent de 76%.

Le nombre total d'heures indemnisées diminue de 64% sur le trimestre. Si l'agriculture connaît une relative hausse (+9%), les heures indemnisées dans l'hébergement-restauration ont été divisées par 10. La baisse est également particulièrement marquée dans les autres secteurs du tertiaire.

Heures d'activité partielle consommées par trimestre en Occitanie et répartition par secteurs



Source : ASP, Dares, traitements DREETS

Au deuxième trimestre 2022, l'industrie est de loin le secteur économique le plus consommateur d'activité partielle (38,6%). Même si la part de l'agriculture reste toujours faible en comparaison des autres secteurs, celle-ci augmente fortement et atteint 6,3%, principalement en raison de l'épidémie de grippe aviaire.

Le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) est désormais majoritaire dans la consommation d'activité partielle car 53,4% des heures consommées l'ont été au titre de l'APLD. A ce jour, il est prévu que ce dispositif puisse s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2022.

Défaillances d'entreprises

Au 2^{ème} trimestre 2022, plus de 860 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, représentant 9% des défaillances de France métropolitaine. Ce chiffre est en forte augmentation de 61% sur un an et marque un rebond après deux années de ralentissement liées à la crise sanitaire. Le nombre de défaillances reste toutefois inférieur de 15% par rapport à son niveau d'avant-crise (2^{ème} trimestre 2019).

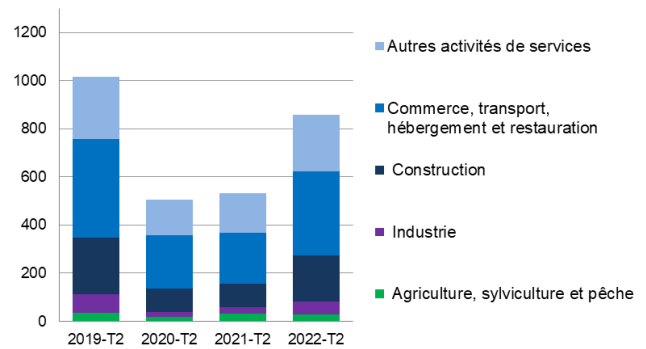
La tendance haussière relevée au 1^{er} trimestre 2022 semble donc se poursuivre et même s'amplifier en moyenne annuelle. Celle-ci se vérifie également au niveau métropolitain avec une augmentation de 50% des défaillances sur l'année.

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

Cumul des défaillances d'entreprises à la fin des 2^{èmes} trimestres

Sur un an, tous les secteurs d'activité enregistrent une hausse des défaillances à l'exception de l'agriculture qui reste stable. La hausse est particulièrement marquée dans la construction (+96%) et dans l'industrie (+86%). Le nombre de défaillances progresse également fortement dans le secteur tertiaire (+57%).

Tous les secteurs, sans exception, se maintiennent toutefois à un niveau de défaillances inférieur à celui connu dans la période d'avant-crise.



Source : Banque de France

Plans de sauvegarde et ruptures conventionnelles collectives

Au 2^{ème} trimestre 2022, 24 établissements de la région sont concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi, pour un total de 398 emplois impactés. Les secteurs les plus touchés sont l'industrie et les activités scientifiques et techniques.

Au total sur la dernière année écoulée (3^{ème} trimestre 2021 – 2^{ème} trimestre 2022), 150 établissements ont connu un PSE, soit une forte diminution de 48% par rapport à l'année précédente. Sur la même période, le nombre d'emplois menacés a été divisé par 3. Le secteur de l'industrie reste le secteur le plus touché avec près de 1 350 emplois menacés, soit près de la moitié des emplois menacés sur cette année glissante.

Ce trimestre, 7 ruptures conventionnelles collectives ont été instruites dans la région pour un total de 75 salariés concernés. Sur l'année écoulée, environ 130 salariés ont été impactés par ces ruptures, en baisse de 75%. Près d'un salarié sur deux concerné par une rupture conventionnelle collective sur l'année écoulée travaillait dans l'industrie.

Nombre de PSE et de RCC au 2 ^{ème} trimestre 2022 en Occitanie		
	Nombre d'établissements	Effectifs concernés
Plans de sauvegarde de l'emploi		
T2 2022	24	398
T1 2022	12	812
T4 2021	36	512
T3 2021	78	671
Total année glissante (n)	150	2 393
<i>Evolution annuelle (n / n-1)</i>	<i>-48%</i>	<i>-68%</i>
Ruptures conventionnelles collectives		
T2 2022	7	75
T1 2022	< 3	< 5
T4 2021	16	51
T3 2021	< 3	< 5
Total année glissante (n)	< 29	< 136
<i>Evolution annuelle (n / n-1)</i>	<i>-48%</i>	<i>-75%</i>

Source : DGEFP / RupCo



CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

Taux de chômage

En Occitanie, au 2^{ème} trimestre 2022, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,8% de la population active, soit un taux stable depuis trois trimestres. Au niveau métropolitain, le taux de chômage s'établit désormais à 7,2% en hausse de 0,1 point sur le trimestre. Sur un an, la tendance reste toutefois orientée à la baisse puisque le taux a baissé de 0,5 point au niveau régional comme au niveau national. Le taux de chômage occitan se maintient ainsi à son plus bas niveau depuis 2008 (exception faite du 2^{ème} trimestre 2020).

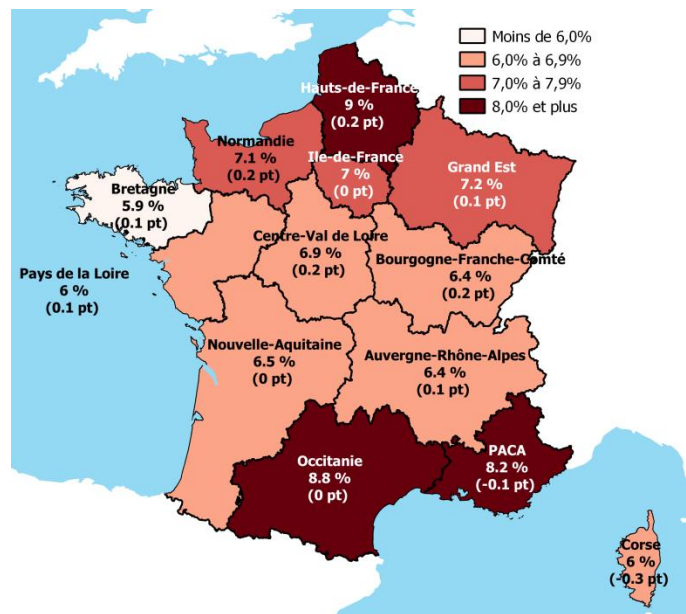
La région Occitanie possède le deuxième taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine derrière la région Hauts-de-France (9,0%).

Le taux de chômage régional cache cependant de fortes disparités entre les départements. En effet, tandis que la Lozère enregistre le 2^{ème} taux de chômage le plus bas de France métropolitaine (4,6%), les Pyrénées-Orientales possèdent le taux de chômage le plus élevé des 96 départements métropolitains (11,6%).

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de Pôle emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.

Taux de chômage par région au T2 2022 et évolution trimestrielle



Source : INSEE taux de chômage localisés ©IGN

Demande d'emploi

Au 2^{ème} trimestre 2022, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC s'élève à 546 160. Il est en baisse par rapport au trimestre précédent (-1,5%) mais avec une dynamique légèrement plus faible qu'en France métropolitaine (-1,8%). La baisse se vérifie dans l'ensemble des catégories ce trimestre, mais elle plus forte pour les demandeurs d'emploi ayant une activité réduite (catégories B et C : -2,8%) que pour ceux n'ayant aucune activité (catégorie A : -0,6%).

Sur un trimestre, la demande d'emploi diminue quelle que soit la tranche d'âge, mais avec un recul moins marqué chez les séniors).

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée s'améliore : en effet, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an s'élève à 258 580, soit une baisse de 3,9% par rapport au trimestre précédent et de 14,6% par rapport au 2^{ème} trimestre 2021. En France métropolitaine, ces évolutions sont respectivement de -4,0% et -15,2%.

Demandeurs d'emploi moyen inscrits au cours du trimestre à Pôle Emploi (catégories ABC)

	Nombre moyen au 2 ^{ème} trimestre 2022	Évolution sur 3 mois	Évolution sur un an
Hommes	260 720	-1,4 %	-8,8 %
Femmes	285 440	-1,6 %	-7,0 %
Jeunes*	65 700	-1,7 %	-11,8 %
Seniors**	156 050	-1,0 %	-4,1 %
DELD	258 580	-3,9 %	-14,6 %
Total	546 160	-1,5 %	-7,9 %

Source : Pôle Emploi- Données CVS-CJO
* Moins de 25 ans
** 50 ans et plus

Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) :

Le nombre de demandeurs d'emploi résulte de l'inscription (obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'allocation chômage) à Pôle Emploi. Tout demandeur d'emploi ne remplit pas les conditions qu'exige le BIT pour être considéré chômeur. De même, un chômeur BIT peut choisir de ne pas passer par Pôle Emploi pour rechercher un emploi. Pôle emploi différencie différentes catégories de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'emploi durant le mois :

- La catégorie A regroupe les personnes sans emploi qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories B et C regroupent les personnes ayant eu une activité réduite au cours du mois tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories D et E regroupent les personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou en contrat aidé)
- Les évolutions du taux de chômage et de la DEFM peuvent donc différer.

Depuis le premier trimestre 2018, la demande d'emploi est diffusée en moyenne des derniers jours des mois du trimestre, et non en stock au dernier jour du trimestre.



Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

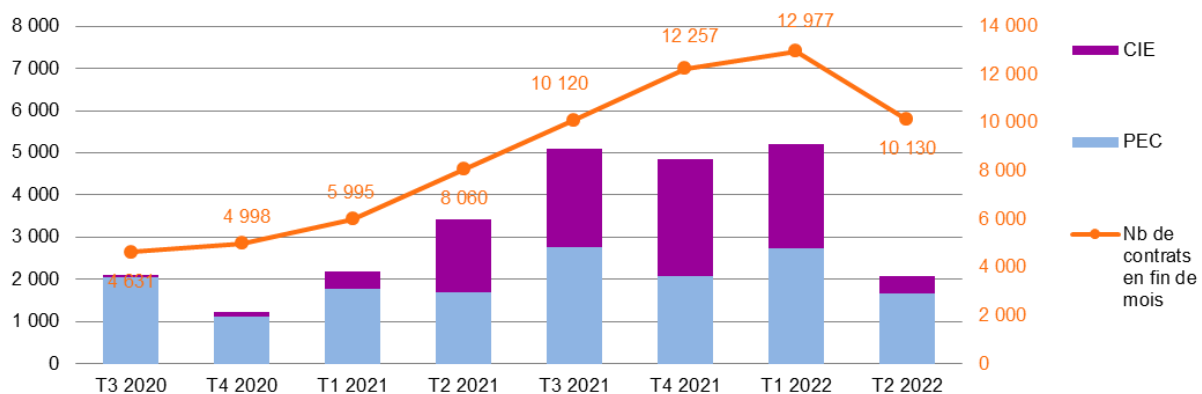
Au 2^{ème} trimestre 2022, près de 2 070 contrats aidés ont été prescrits, un nombre en très forte baisse par rapport au trimestre précédent (-60%). Ce trimestre, la part des jeunes dans les contrats aidés chute à 36% (contre 62% au trimestre précédent) et les contrats initiaux ne sont plus majoritaires (38%).

Ce trimestre, 81% des contrats aidés prescrits sont des PEC et 19% des CIE. Les prescriptions de PEC (-39%) et de CIE (-84%) sont en très fort recul et atteignent leur niveau le plus bas depuis 2020.

Fin juin 2022, 10 130 personnes sont en contrats aidés, en baisse de 22% sur le trimestre. La tendance haussière observée depuis 2 ans connaît donc un coup d'arrêt brutal. Le nombre de personnes en contrats aidés reste malgré cela 26% supérieur au niveau du 2^{ème} trimestre 2021.

Les jeunes de moins de 26 ans représentent 55% des emplois aidés occupés au 30 juin 2022 (93% des CIE). Par ailleurs, 68% des contrats aidés en cours relèvent d'une convention initiale (93% des CIE contre 51% des PEC). Parmi l'ensemble des contrats aidés en cours, 39% sont des CIE.

Prescriptions de contrats aidés et nombre de personnes en contrat aidé en Occitanie



Source : Dares

Le contrat unique d'Insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences (PEC) qui reposent sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Dans ce nouveau cadre, la prescription de CUI-CIE "tous publics" n'est autorisée que dans les départements d'outre-mer (DOM), dans certains territoires expérimentateurs, ou par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). La prescription de CIE Jeunes – moins de 26 ans ou moins de 31 ans pour le bénéficiaire en situation de handicap – est ouverte sur tout le territoire national.



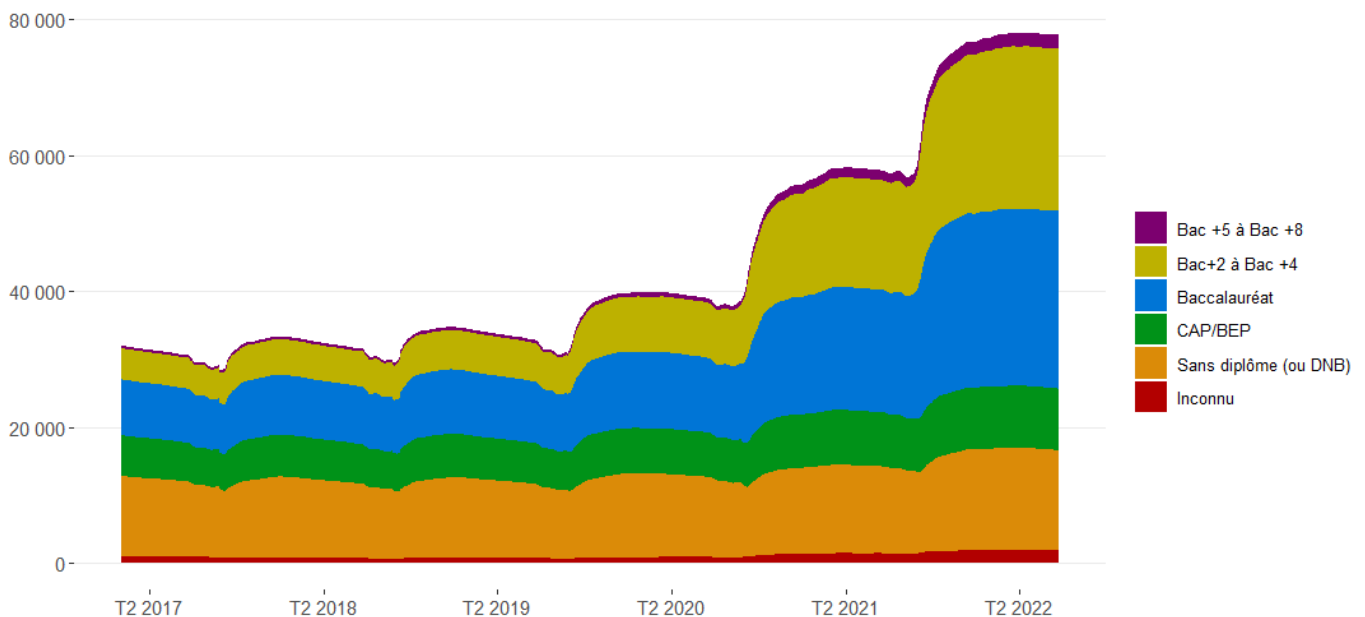
Apprentissage

A la fin du 2^{ème} trimestre 2022, plus de 77 700 jeunes sont en contrat d'apprentissage dans un établissement situé en Occitanie. Ce chiffre est en forte augmentation sur un an (+35%) et poursuit une tendance en cours depuis 3 ans. A la fin du 2^{ème} trimestre 2019, la région comptait 32 500 apprentis.

Plus de 3 800 jeunes sont entrés en apprentissage au 2^{ème} trimestre 2022, soit 57% de plus que durant la même période en 2021. Le 2^{ème} trimestre est un trimestre qui compte traditionnellement peu d'entrées, celles-ci ayant majoritairement lieu au 3^{ème} trimestre chaque année. Dans le même temps, près de 6 400 apprentis ont terminé ou rompu leur contrat d'apprentissage.

La grande réforme de l'apprentissage lancée en 2018 a donc entraîné sa massification, mais elle a également contribué à diversifier son public. Le public des apprentis s'est d'abord féminisé : la part des apprenties est ainsi passée de 30,9% au 2^{ème} trimestre 2019 à 41,3% au deuxième trimestre 2022. Il est également en moyenne plus diplômé car sur la même période, la part d'apprentis diplômés du baccalauréat ou du supérieur (avant l'entrée en apprentissage) est passée de 46,3% à 67,1%.

Jeunes en contrats d'apprentissage en Occitanie par niveau de diplôme à l'entrée



Source : Système d'information des apprentis – Dares

Champ : Apprentis employés en Occitanie de janvier 2017 à juin 2022

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'état ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

En 2018, une grande réforme de l'apprentissage a été adoptée. Cette loi a permis d'assouplir les conditions d'entrées en apprentissage (augmentation de l'âge maximal de 25 à 29 ans, entrées désormais possibles à toutes périodes de l'année...), de revaloriser les salaires des apprentis et de simplifier les démarches d'aide aux employeurs. Dans le cadre du plan de relance de 2020, une aide exceptionnelle destinée aux entreprises a également été créée pour inciter à l'embauche de nouveaux apprentis. Cette aide est de 5 000 euros pour un apprenti mineur et 8 000 euros pour un apprenti majeur recruté entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2022.

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION OCCITANIE

Population

	Occitanie	France métropolitaine
Population en 2019	5 933 185	65 096 768
Population en âge de travailler (15-64 ans)	3 618 350	40 475 554
Population active	2 639 966	30 075 213
de 15 à 24 ans	263 814	3 083 831
de 25 à 54 ans	1 940 985	22 335 018
de 55 ans à 64 ans	435 167	4 656 364
Taux d'activité	73,0%	74,3%
Taux d'emploi	62,3%	64,7%
Taux de chômage (RP)*	14,6%	12,9%

* Le taux de chômage au sens du recensement est mesuré à partir des déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. Il ne correspond pas à la définition du taux de chômage au sens du BIT. De manière générale, le chômage au sens du recensement est surévalué par rapport à celui du BIT.

Source : Insee, recensement de la population 2019, exploitation principale

Revenus / pauvreté

	Revenu disponible médian par UC	Allocataires du RSA
Occitanie	20 980 €	192 424
France métropolitaine	21 930 €	1 707 800

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019, CNAM, MSA 2019

Emploi (en milliers)

	Salarié	Non salarié	Emploi total
Occitanie	2 050	332	2 382
France métropolitaine	25 178	2 923	28 100

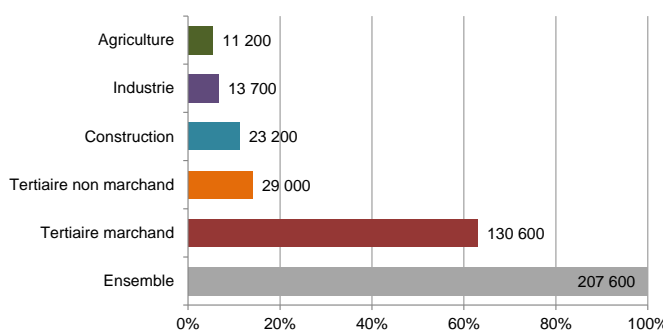
Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel) 2019 (données définitives)

Produit intérieur Brut en 2019

	Par habitant	Par emploi	En volume	Rang
Occitanie	29 914 €	75 141 €	178 Md€	4 ^{ème}
France métropolitaine	36 681 €	85 747 €	2 391 Md€	///

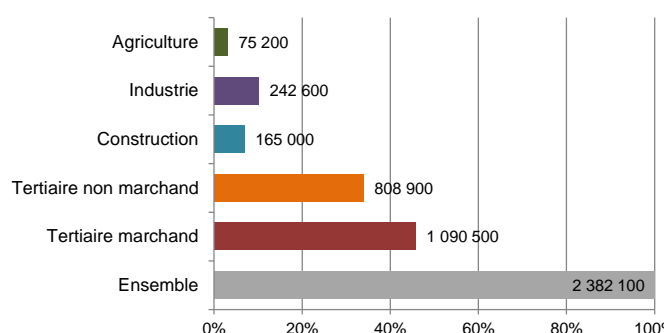
Source : Insee, comptes nationaux, données semi-définitives

Établissements employeurs actifs de la région



Source : Insee, Florès 2019

Emploi total de la région



Source : Insee, Estel 2019 définitif